La Maison Maladière
MJC – Centre Social

Dijon, le 31 aout 2026

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de La Maison Maladière

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire de La Maison Maladière qui se tiendra :

le jeudi 17 septembre 2026 à 18 H 00

Accueil à partir de 17 H 30

à La Maison Maladière

21-25, rue Balzac à Dijon

1. Adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale.
2. Présentation et vote du rapport moral et d'orientations.
3. Présentation du rapport du commissaire aux comptes.
4. Présentation et vote du rapport financier et de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.
5. Présentation des grandes lignes du rapport d'activités.
6. Élection au Conseil d'Administration.

Souhaitant vivement votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

La Présidente de La Maison Maladière,

Samantha Bastien

La Maison Maladière
MJC – Centre Social

POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : ……

Domicilié(e) à :……...……

donne pouvoir à Mlle, Mme, M. :……...

Adhérent(e) et domicilié(e) à : ……

Pour voter en mon nom à l'Assemblée Générale de l'Association de La Maison Maladière du 17 septembre 2026.

Dijon, le

Signature

La Maison Maladière
MJC – Centre Social

Candidature au Conseil d'Administration de l'association La Maison Maladière

Et si vous preniez part à l'avenir de La Maison Maladière ?

Vous fréquentez La Maison Maladière, vous y pratiquez une activité, vous participez à ses projets, vous y rencontrez des personnes… **mais savez-vous que vous pouvez aussi contribuer à la faire vivre et à décider de son avenir ?**

La Maison Maladière est une MJC, un centre social… et une **association**. À ce titre, elle appartient à celles et ceux qui la font vivre : ses adhérent·es, ses bénévoles, ses salarié·es et ses administrateur·rices.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'aller un peu plus loin dans votre engagement : **rejoindre son Conseil d'Administration**.

Pas besoin d'être spécialiste de la gestion ou du fonctionnement associatif. Être administrateur·rice, c'est avant tout avoir envie de **s'impliquer, partager ses idées, prendre part aux décisions et contribuer collectivement à l'avenir de La Maison Maladière**.

Et si cette place était la vôtre ?

Si vous êtes partant.e, merci de candidater avec le 7 septembre 2026, en retournant ce document par mail à direction@lamaisonmaladière.fr ou en le déposant à l'accueil, ou par le questionnaire : https://framaforms.org/candidature-conseil-dadministration-la-maison-maladiere-1787569126

Nom, Prénom :
……

Age :……

Année d'adhesion : ……

Présentation et motivations :
……..

……..

……..

……..

……..

MERCI de votre engagement !

La Maison Maladière est une MJC, un centre social et une association !

La Maison Maladière est l'une des 9 Maisons d'Education Populaire installées dans les 9 quartiers de la Ville de Dijon.

Savez-vous que la Maison Maladière que vous fréquentez régulièrement est gérée par **une association** ?

Et **vous**, en payant votre adhésion, votre cotisation annuelle, vous en êtes adhérent et **membre**. Vous en êtes un **usager** en pratiquant une/des activité/s selon votre envie, et puis si vous avez du temps à mettre à disposition vous êtes un **bénévole**.

Une association c'est un collectif, l'esprit et les valeurs qui vont avec, elle est regit par la loi du 1er juillet 1901, et gérée selon les termes de ses statuts

Son principe de **fonctionnement**, c'est l'esprit de la **démocratie**.

En tant que membre, vous recevez tous les ans une convocation à **l'Assemblée Générale, l'A.G**. comme on dit, envoyée et signée par le.la président.e. Cette assemblée permet d'abord de se retrouver ensemble et d'avoir en direct la présentation complète de toutes les activités qui se sont déroulées l'année précédente : le **rapport moral**, le **rapport d'activités**, le **rapport financier**. En tant que membre vous pouvez bien sûr posez toutes les questions que vous souhaitez soit en direct soit en amont par écrit.

C'est le.la président.e de l'association qui anime cette A.G. accompagnée des membres du bureau et des administrateurs, du commissaire aux comptes, du directeur et éventuellement d'autres invités. Cette **réunion annuelle est légale et statutaire**, qu'elle que soit sa forme.

Alors les président.e, trésorier.e, secrétaire, administrateur.ice …. **c'est qui ?**

Eh bien, comme vous, ce sont des **membres de l'association** (à jour de leur cotisation), **bénévoles,** qui ont fait le choix de s'engager plus fortement dans la vie de l'association pour **participer à sa gestion, à son fonctionnement, à sa bonne marche**. Pour cela, Ils.elles ont présenté leur candidature devant une A.G. (selon les règles définies dans les statuts) et ont été élu.e,s par l'ensemble des membres votants ou représentés. Il s'agit donc bien d'un processus démocratique.

Pour résumer clairement, il faut retenir que ces personnes élues par l'A.G. deviennent membres du **Conseil d'Administration, le C.A.** (on les appelle couramment les administrateurs). Il est d'usage que lors de sa première réunion, ce C.A. élit à son tour, comme les statuts le définisse, **un.e président.e ou plusieurs co-président.es, un.e trésorier.e et un.e secrétaire et leurs adjoint.e.s**. Et cette instance s'appelle le **Bureau**. Ce sont bien ces deux niveaux qui collectivement assurent la gouvernance et les responsabilités de l'association. Dans le cas de La Maison Maladière, le C.A. a aussi la responsabilité d'employeur collectif des 21 salariés. C'est le président qui, par les statuts, représente l'association.

Vous avez envie de vous investir autrement dans votre/notre association ?

C'est tout simple, il suffit de répondre à l'appel à candidature envoyée avec la convocation à l'A.G. ou suivre le QR Code ou le lien suivant :

https://framaforms.org/candidature-conseil-dadministration-la-maison-maladiere-1787569126

Voilà une chouette vidéo qui résume bien le fonctionnement d'une MJC associative : https://urls.fr/DnyBwX (Merci à la MJC de Feurs pour leur travail.)